



**Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges**

**Communiqué
du 29 juin 2017**

Le DNB de la réforme du collège

Aujourd'hui, les enseignants sont convoqués afin de surveiller les épreuves écrites du Diplôme national du brevet.

Ils sont sidérés d'apprendre que les épreuves orales du DNB, bien souvent faites en dehors des heures de cours, ne seraient pas rémunérées. Le ministère s'appuie en effet sur le décret Hamon du 20 août 2014 pour justifier que, comme pour les épreuves en cours d'année (ECA) du Baccalauréat, les oraux du DNB relèvent des « missions liées » !

Les enseignants se sentent méprisés et déconsidérés puisqu'en plus les correcteurs des épreuves écrites seraient payés au prorata du temps que représente leur discipline dans le temps global de l'épreuve. « Première démarque » pour les rémunérations des personnels, au nom des contraintes budgétaires ? Inacceptable. Voilà le résultat de la réforme du collège.

Le DNB qu'on nous demande de surveiller et de corriger les 4 et 5 juillet, pour lequel il a fallu valider le LSU puis les compétences, est l'apothéose d'une année où les enseignants ont été contraints de refaire tous les programmes des quatre niveaux, participer aux EPI, renoncer à leur enseignement disciplinaire, assurer l'accompagnement personnalisé la plupart du temps en classe entière...

Les enseignants sont épuisés en cette fin d'année par la réforme du collège. Le SNFOLC, reçu par le nouveau ministre de l'Education nationale, a rappelé le cadre national des diplômes et des programmes.

Certes l'arrêté du ministre publié au Journal Officiel le 18 juin ouvre théoriquement la possibilité de rétablir collège par collège les classes bilangues, les classes européennes, le latin et le grec... mais il ne permet pas le rétablissement plein et entier des horaires disciplinaires nationaux (les enseignements complémentaires de 3 ou 4 heures continuant d'être pris sur les enseignements disciplinaires).

Certes l'article 5 de l'arrêté prévoit une dotation horaire spécifique pour les enseignements facultatifs mais son attribution n'est pas automatique et relève du cas par cas.

Les enseignants ne veulent pas d'une autonomie des établissements renforcée qui entérine de fait la logique de la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem : 5000 collèges, 5000 organisations différentes.

La seule solution pour sortir de cet engrenage, cela reste l'abrogation de la réforme du collège comme les organisations syndicales FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SUD, Solidaires, FGAF et CFE-CGC l'ont rappelé au Conseil supérieur de l'éducation le 8 juin dernier.

Nous ne lâchons rien.

Partout le SNFOLC appelle les personnels à affirmer leurs revendications pour rétablir des conditions normales de travail : rémunération de toutes les heures d'oraux, rémunération à la copie des corrections du DNB, rétablissement des horaires disciplinaires nationaux, création de postes et ouvertures de classes pour diminuer les effectifs, abrogation de la réforme du collège.